



Bruxelles, le 21 septembre 2014
140921/01

DÉCLARATION

Déclaration concernant l'accord de mise en œuvre du cessez-le-feu en Ukraine

"Nous saluons l'accord intervenu à Minsk concernant les modalités de la mise en œuvre du cessez-le-feu en Ukraine.

Nous prenons bonne note du fait que le cessez-le-feu a jusqu'à présent permis une diminution sensible du niveau de violence, la libération d'otages, qui se poursuit actuellement, et l'adoption, mardi, par le parlement ukrainien, de lois prévoyant une amnistie et un statut provisoire d'autonomie pour certains districts des régions de Donetsk et de Lougansk, eu égard à la mise en œuvre de points essentiels du protocole de Minsk du 5 septembre.

Il faut maintenant que toutes les parties mettent pleinement en œuvre l'ensemble des éléments du protocole de Minsk et de l'accord. Un cessez-le-feu durable reste indispensable pour que les efforts actuellement déployés pour aboutir à une solution politique viable, basée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, soient couronnés de succès. L'UE se tient prête à soutenir tous les efforts liés à la mise en œuvre de ces accords, notamment par l'intermédiaire de l'OSCE."

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 9780- Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpx
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpx Maja

Sébastien Brabant +32 460 75 09 98 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu

Eamonn Prendergast +32 460 75 32 93 - Eamonn.Prendergast@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter @eu_eeas

www.facebook.com/EuropeanExternalActionService

www.eeas.europa.eu